

République Française



Commune de Mizoën

Arrêté de fermeture de la via ferrata de la cascade de la Pisse

2024/67 6.1

Le Maire de la commune de MIZOËN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Considérant la chute de blocs survenue le 25 septembre 2024 ayant endommagée le parcours de montée de la via ferrata ;

ARRETE :

Article 1 : La Via Ferrata de la cascade de la Pisse est fermée en totalité à compter du 26 septembre 2024 et jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur :

- Au départ de la Via Ferrata
- En mairie

Article 4 : Toute personne ne respectant pas le présent arrêté pourra être verbalisée.

Le Maire,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURG D'OISANS.
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Mizoën, le 26 septembre 2024
Le Maire, Bernard MICHEL

Publié le : 26 SEP. 2024

